

## Index d'égalité professionnelle :

**Après 4 ans de politique de résorption des écarts, Mutuaide atteint le score de 99/100 au titre de 2022, en progression de 6 points.**

Pour en finir avec les écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel oblige les entreprises à des résultats, avec un outil pratique pour faire progresser les entreprises : **l'Index de l'égalité Femmes-Hommes.**

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 5 indicateurs :

- 1. L'écart de rémunération** : comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle (CSP) ou autre classification des postes : 0 à 40 points ;
- 2. L'écart de répartition des augmentations individuelles** entre les femmes et les hommes : 0 à 20 points pour les entreprises de plus de 250 salariés et 0 à 35 points pour celles de 50 à 249 salariés ;
- 3. L'écart de répartition des promotions** entre les femmes et les hommes (uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus) : 0 à 15 points ;
- 4. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité** : 0 ou 15 points ;
- 5. La parité** entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations : 0 à 10 points.

L'Index de l'égalité est calculé en additionnant le nombre de points obtenus pour chaque indicateur.

Pour la quatrième année consécutive, **Mutuaide atteint un score supérieur à 90/100 démontrant son engagement dans l'équité de rémunération et de carrière de ses collaborateurs.**

Nous obtenons le score maximal sur 4 indicateurs : l'égalité d'augmentations individuelles, l'égalité de promotion, les augmentations au retour de congé maternité, les 10 plus hautes rémunérations. Mutuaide poursuit son effort de résorption des écarts de rémunération en octroyant chaque année une enveloppe spécifique.

Indicateur	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum
1- écart de remuneration (en %)	0,9	39	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	10,7	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	3,1	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	100	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	4	10	10
<b>INDEX (sur 100 points)</b>		<b>99</b>	<b>100</b>